

Les enjeux

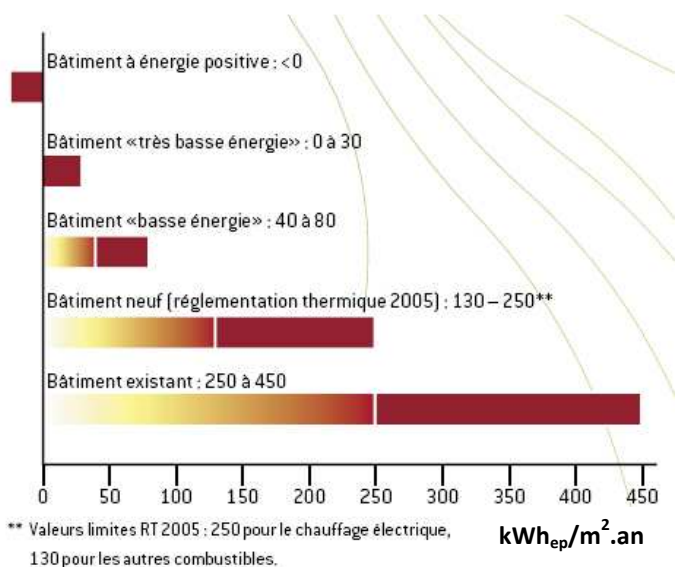
En 2008, les consommations énergétiques moyennes en France dans le résidentiel et tertiaire sont estimées à environ **230 kWh_{ep} par m² et par an**. Ces consommations sont à l'origine de 25% du total des émissions de gaz à effet de serre nationale (GES) et de 43% des consommations énergétiques soit le premier secteur consommateur d'énergie. En région Centre ce secteur représente **50% des consommations énergétiques**.

L'objectif affiché par le gouvernement (d'après les préconisations du GIEC¹) est de diviser par 4 les émissions de GES nationale d'ici 2050 d'où le terme « facteur 4 ».

Compte-tenu de ces enjeux énergétiques et climatiques, des décisions importantes ont été prises lors du Grenelle de l'environnement. En effet il a été acté en 1^{er} lecture par l'assemblée Nationale que la nouvelle réglementation thermique, pour le neuf, devra être calée sur le niveau **BBC Effinergie (consommation de la RT2005 - 50%)** et ce dès le 1^{er} janvier 2013 pour l'ensemble des constructions neuves et 1^{er} janvier 2011 pour les bâtiments tertiaires. Cela implique une remise en cause profonde des méthodes et techniques actuellement utilisées dans la construction de bâtiments, de la conception à l'utilisation du bâtiment.

Les solutions techniques sont multiples et d'ores et déjà techniquement disponibles et ce sans porter atteinte à la qualité architecturale et au confort, cet appel à projets est là pour le démontrer.

Les objectifs



Source : Energie vie, ALME,

Divisé par 4 les consommations énergétiques dans le résidentiel et tertiaire implique que le ratio moyen de consommation énergétique du secteur du bâtiment ne dépasse pas les 50 kWh_{ep}/m².an d'ici à 2050. Or le taux de renouvellement du parc immobilier en région Centre est de 1% par an, c'est dire l'enjeu dans la construction et la rénovation dans les prochaines décennies.

Actuellement toute construction neuve doit respecter la réglementation thermique (RT) en vigueur, c'est à dire en 2007, la RT2005. Celle-ci impose une consommation limite de 80 à 250 kWh_{ep}/m².an selon la zone climatique et l'énergie de chauffage.

Le Conseil Régional du Centre et l'ADEME ont donc décidé de reconduire en 2009 l'appel à projet « Efficacité Energétique dans les Bâtiments », déclinaison régionale de l'appel à projets national PREBAT 2006 « Bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique ».

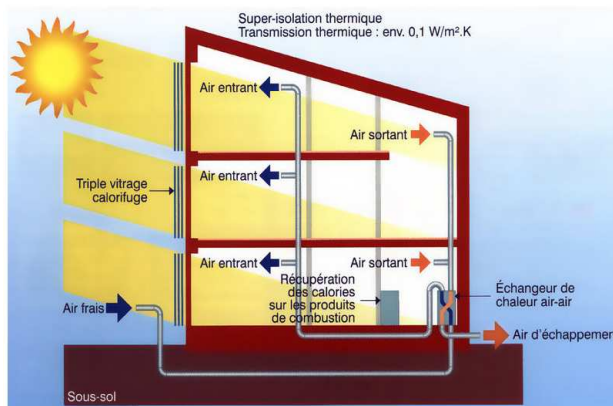
Il doit permettre de doter la région Centre de ses **premiers bâtiments exemplaires, économes en énergie**, et d'impulser leur développement, tout particulièrement dans l'habitat social..

Qu'est ce qu'un bâtiment basse consommation ?

C'est un bâtiment qui ne nécessite très peu d'énergie pour son chauffage, l'eau chaude sanitaire, la ventilation, et les usages spécifiques de l'électricité.

Les principaux leviers utilisés pour atteindre ces faibles niveaux de consommation sont :

- ✗ l'isolation accrue.
- ✗ une utilisation optimale des apports solaires
- ✗ la récupération de la chaleur.
- ✗ une bonne étanchéité à l'air.
- ✗ l'utilisation des énergies alternatives d'origine renouvelable.



¹ GIEC : groupe intergouvernemental d'expert sur le climat, organe de l'ONU.

Critères de sélection et d'éligibilité

BENEFICIAIRES	Collectivités, organismes publics (dont SEM), Bailleurs sociaux, associations, entreprises, promoteurs.				
TYPE DE PROJET	Les bâtiments neufs à construire et les bâtiments existants à rénover avec en priorité les logements sociaux. Mais aussi les logements collectifs en M.O publique ou privée et les bâtiments tertiaires de toute nature				
PERFORMANCES EXIGÉES	Type de bâtiment				
		Construction neuve		Rénovation	
		Secteur résidentiel	Secteur tertiaire	Secteur résidentiel	Secteur tertiaire
1 ^{er} exigence	$Cep \leq 50 \times (a+b)$	$Cep \leq Créf (RT 2005) - 50\%$ Avec Cref ≤ 150 kWhep/m ² /an	$Cep \leq 80 \times (a+b)$	$Cep \leq Créf (RT existant) - 40\%$ Avec conso chauffage ≤ 50 kWhep/m ² /an	
2 ^{ème} exigence	-	Production Enr $\geq Cep$	-	-	-
TAILLE MAX DES PROJETS	SHON < 2000 m ²				
AIDE AUX ETUDES	70 % de la simulation thermique dynamique exigée pour concourir à l'appel à projet				
AIDE AUX TRAVAUX	Type de bâtiment				
		Construction neuve		Rénovation	
	Niveau atteint	Logement social	Tertiaire, autres	Logement social	Tertiaire, autres
	Niveau BBC Effinergie	80 €/m ²	Pas d'aide	100 €/m ²	100 €/m ²
Niveau BEPOS (bâtiments à énergie positive)	120 €/m ²	120 €/m ²			
PLAFOND	200 000 € par projet (100€ x 2000m ²) avec limite de 40% d'aide public pour le secteur concurrentiel et 80% pour le secteur non-concurrentiel sur le surcoût				
DATE	1 ^{er} session: remise des dossiers avant le 5 mai 2009 2 ^{ème} session: remise des dossiers avant le 25 aout 2009				

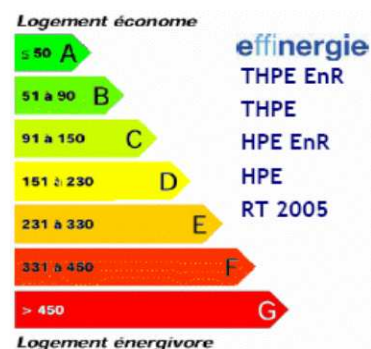
² Cep : consommation conventionnelle d'énergie primaire

³ Créf : consommation conventionnelle de référence définie à l'article 9 de l'arrêté du 24 mai 2006

⁴ RT2005 : Réglementation Thermique obligatoire pour les constructions neuves entrée en vigueur en 2005

Suivi et instrumentation

L'appel à projets doit conduire à des références convaincantes, aux coûts maîtrisés, aisément reproductibles dans des conditions économiques acceptables, pour les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les professionnels mais aussi pour les organismes bancaires. Il est donc **indispensable** de réaliser un suivi des performances thermiques et énergétiques des bâtiments sélectionnés. La Région et l'ADEME mettront en place un retour d'expériences sur ces réalisations exemplaires au moyen de visites, de formations adaptées et de documents divers d'information, alimentant ainsi un centre de ressources régional.



Dépôt des dossiers

APPELS A PROJET	DATE DE CLOTURE	JURY	PASSAGE EN COMMISSIONS	
			ADEME	REGION
1 ^{er} session	5 mai	12 mai	30 juin	10 juillet
2 ^{ème} session	25 aout	18 septembre	26 novembre	13 octobre

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont à télécharger sur le site du Conseil Régional du Centre à l'adresse suivante : <http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/Appels-a-projets/EfficaciteEnergetiqueBatiments>

ou sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/centre/energie/upload.htm>

Les dossiers devront être envoyés en **deux exemplaires papier** à l'ADEME à l'adresse suivante : ADEME DR Centre, 22, rue Alsace Lorraine, 45058 Orléans Cedex 1. De plus, les volets techniques (étude thermique, plan de masse orienté, esquisse) seront envoyés sous **format informatique**.

Pour tout renseignement

ADEME DR Centre : M. Philippe Bray (pour les maîtres d'ouvrage privé) : philippe.bray@ademe.fr Tél : 02 38 24 00 08/Fax : 02 38 53 74 76

M. Thierry Barras (pour les maîtres d'ouvrage public) : thierry.barras@ademe.fr Tél : 02 38 24 00 08

Région Centre, Pôle Efficacité Énergétique : M. William Palis : william.palis@regioncentre.fr Tél : 02 38 70 30 97

Mme Céline Dupont-Leroy : celine.dupont-leroy@regioncentre.fr Tél : 02 38 70 34 41/Fax : 02 38 70 31.25

ADEME



énergies
Centre

Région
Centre